

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 20 février 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 14 février 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 24

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Olivier GRARD, pouvoir à Murielle WOLSKI, Josy CARREL-TORLET, pouvoir à Francis LEFEVRE.

Est désigné secrétaire de séance : Murielle WOLSKI

DEL 2024-02-07
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Rapporteur : Michel SPEMENT

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre la restauration de la voirie communale,

Considérant le montant estimatif de travaux prévus pour l'année 2024, qui s'élève à 264.113,29 €/HT, comprenant les aménagements suivants :

Aménagement de parkings	Rue André Messenger
Aménagement parking	Lycée Robert Desnos
Aménagement de trottoir	Rue d'Hazemont
Aménagement de trottoir	Rue de la Sablonnière
Réfection de trottoir	Placette des pâquerettes
Réfection de trottoir	Rue des Roses
Réfection de trottoir	Rue Edgar Degas
Réfection de trottoir	Rue Pierre et Marie Curie
Réfection de trottoir	Rue Jean Racine
Réfection de chaussée	Rue Nationale
Réfection de chaussée	Rue du bois de Tillet

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240220-DEL2024-02-07-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

Considérant que cette opération peut faire l'objet d'une aide financière de la part du Conseil Départemental de l'Oise, au taux communal de 30 % de la dépense hors taxes, soit :

Coût des travaux (hors TVA)	264.113,29 €
Subvention Conseil Départemental 30 %	79.233,99 €
Solde à la charge de la Ville (TVA comprise)	237.701,96 €

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour cette opération relative aux travaux de voirie 2024,
- Préciser que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- Préciser que le reste à charge sera financé sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et au suivi et à la liquidation de la subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 20 février 2024.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 23 FEV. 2024

Murielle WOLSKI
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



Handwritten signature of Murielle Wolski in black ink, written over a blue circular official stamp of the Mayor of Crépy-en-Valois.



Handwritten signature of Virginie Douat in black ink, written over a blue circular official stamp of the Mayor of Crépy-en-Valois.

INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240220-DEL2024-02-07-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024